

Habilitation électrique NF C18-510-Niveau BP Photovoltaïque

Programme générique en date du 8 décembre 2025. Il peut être adapté à vos besoins.

Présentation générale	Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.
Pré-requis	Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française
Objectifs généraux	Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs non électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations électriques en basse tension
Objectifs opérationnels, pédagogiques, évaluables	À l'issue de la formation, les participants seront en mesure : -D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510) -De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510) -De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510) -D'appliquer les procédures de connexion des composants photovoltaïque -D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective -De vérifier et utiliser un vérificateur d'absence de tension (VAT) -De se prémunir du risque électrique lié à l'utilisation d'outils à main ou électroportatifs -D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510)
Public concerné	Tous collaborateurs non-électriciens (principalement des couvreurs, charpentier, maçon, façadiers, etc...) dont les activités les amènent à installer des composants photovoltaïques sans pour autant en assurer la maintenance préventive ou corrective
Modalités d'inscription et délai d'accès	L'inscription se fait directement auprès de Thierry LEGEAY, qui est l'interlocuteur pour le recueil des besoins, l'adaptation et l'animation de l'action de formation, la contractualisation, le suivi administratif et la facturation. Des délais de l'ordre d'un mois et demi (en cas de prise en charge OPCO) ou une à deux semaines (financement direct) sont à prévoir entre la demande d'inscription et le démarrage du parcours.
Méthodes mobilisées	Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres
Ressources pédagogiques	Support Mémo forma
Modalités d'organisation	En présentiel, 10,5 heures, soit 1,5 jours
Matériel pédagogique	La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board) Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510 Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...)
Modalités d'évaluation	Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve : -D'avoir suivi la formation sur les 10,5 heures consécutives -D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative -D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique
Accessibilité des personnes en situation de handicap	L'accessibilité d'un organisme de formation doit répondre au principe d'égalité de traitement vis-à-vis des personnes en situation de handicap, établi par la loi Handicap du 11 février 2005. Accès aux formations À chaque personne son projet de formation adapté à ses besoins spécifiques. Nos formations et les locaux dans lesquels elles se déroulent sont accessibles à toutes et tous. En cas de besoin spécifique, n'hésitez pas à contacter la référente handicap : Aurore Dupas mail:aurore.dupas@heliscoop.com

Tarif indicatif 945,00 €
90,00 € de l'heure

Cette prestation de formation est exonérée de TVA conformément à l'article 261 du CGI
Tarif inter-entreprises par stagiaire. Contactez-nous pour un tarif de groupe

Durée 10 heures et 30 minutes

Intervenant(e)



Thierry LEGEAY

Formateur en Prévention, Sécurité et Santé au Travail et aux Habilitations réglementaires

Thierry LEGEAY – Formateur en Prévention des Risques Professionnels et Sécurité au Travail

Fort de plus de 25 ans d'expérience en direction d'agences dans le secteur du bâtiment et de l'industrie, j'ai choisi de me recentrer sur la formation professionnelle pour le plaisir de transmettre, partager et faire grandir l'humain.

Je propose des formations en prévention des risques professionnels adaptées aux besoins des entreprises et des collectivités.

Mes domaines d'intervention :

- Risques électriques – Habilitations NF C18-510 et NF C18-550
- AIPR – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
- Formation CSE / CSSCT
- Auditeur et Rédacteur de DUERP et Formateur de Référént SST
- Risques chimiques – prévention, sensibilisation et sécurité au poste

Mon approche est terrain, claire et concrète, axée sur la sécurité au travail, la prévention des accidents et la performance humaine.

Chaque formation est une opportunité de transformer la prévention en réflexe collectif.

Son CV

http://opaga.local/wp-content/uploads/user_doc/legeay/CV/Thierry LEGEAY Heliscoop.pdf

Site Web

<https://onteforme.fr>

Contenus

1. Thématiques théoriques

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnements et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Evaluation du risque électrique.

2. Thématiques pratiques

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Limites de l'habilitation « BP » : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Matériels électriques d'une chaîne photovoltaïque : fonction, vérification de l'état
- Règles de sécurité à appliquer en cas de détérioration du matériel PV lors de la pose
- Connexion d'une chaîne PV et IP2X : risques, analyse des risques et mesures de prévention